

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL:43 53 06 28
CONSULTATION MINITEL:36 29 22 22

FITECO

50 BD FELIX GRAT
B.P.0737
53007 LAVAL CEDEX

V/REF : J.J.DARGENT
N/REF : 71 B 6 / R-20

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 15/05/95. SOUS LE NUMERO R-20.

REQUETE DU 14.04.1995. DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
ET A LA FUSION. EN VUE D'EVALUER LES APPORTS DEVANT ETRE FAITS PAR FITEC

ORDONNANCE RENDUE LE 15.05.1995. NOMMANT M^E BOINIÈRE ROGER A LAVAL. EN
QUALITE DE COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA FUSION

... CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL B 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER



三三三

120

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

1972]

T O A T A S E P T E M B E R N E W Y O R K

60303

TABLE XI B2 03 02
S 50, 5 3
20150 JAVP 1 20012

1. *Leucosia* *leucostoma* *Thunberg* 1784

the first time, and the first time I have seen it, and I am sure it is a new species.

the first time in the history of the world, the people of the United States have been compelled to go to war with their own government.

the first time in the history of the world, the people of the United States have been compelled to make a choice between two political parties, each of which has a distinct and well-defined platform, and each of which has a definite and well-defined object in view.

1. *W. E. B. DuBois*, *The Souls of Black Folk* (1903), p. 10.

2. *Urticaria* (hives) is a common symptom of food allergy.

**REQUETE A M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL,

Nous soussignés,

- Monsieur Jean-Jacques DARGENT, agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la Société "FIDUCIAIRE COMPTABLE ET TECHNIQUE DE L'OUEST", "F.I.T.E.C.O", société anonyme au capital de 10 130 000 Francs, dont le siège social est à LAVAL (53000), 50 Boulevard Félix Grat, immatriculée au RCS LAVAL B 557 150 067,

- et Monsieur Bernard AUMON, agissant en qualité de gérant de la société "FITEC", société à responsabilité limitée de 100 000 F, dont le siège social est à LE MANS (Sarthe), 95 à 99 Bis Avenue Bollée, immatriculée au RCS LE MANS B 352 043 384,

Avons l'honneur de vous exposer conjointement :

- que les sociétés FITECO et FITEC, sociétés régies par la loi du 24 Juillet 1966, ont l'intention de fusionner au moyen de l'absorption de la Société FITEC par la Société FITECO, et que la société FITECO se propose en conséquence de recevoir à titre d'apport fusion tant l'actif que le passif de la société FITEC,

- que cette opération rend nécessaire l'appréciation par un commissaire appelé à se prononcer sur le montant des apports au titre de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966 ainsi que sur les modalités et la rémunération de ses apports au titre de l'article 377 de cette même loi.

C'est pourquoi les exposants ès-qualités prient Monsieur le Président de désigner le commissaire tant en qualité de commissaire aux apports que de commissaire à la fusion, au titre de ladite opération.

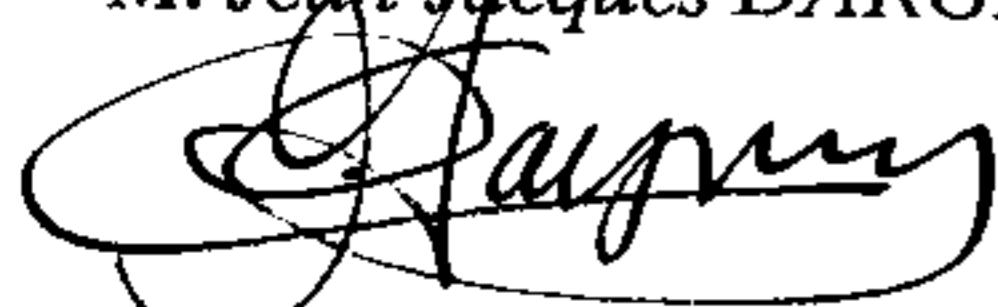
Nous nous permettons de vous proposer la nomination de :

*Monsieur BOINIERE Roger
55bis quai Sadi Carnot
53000 LAVAL*

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

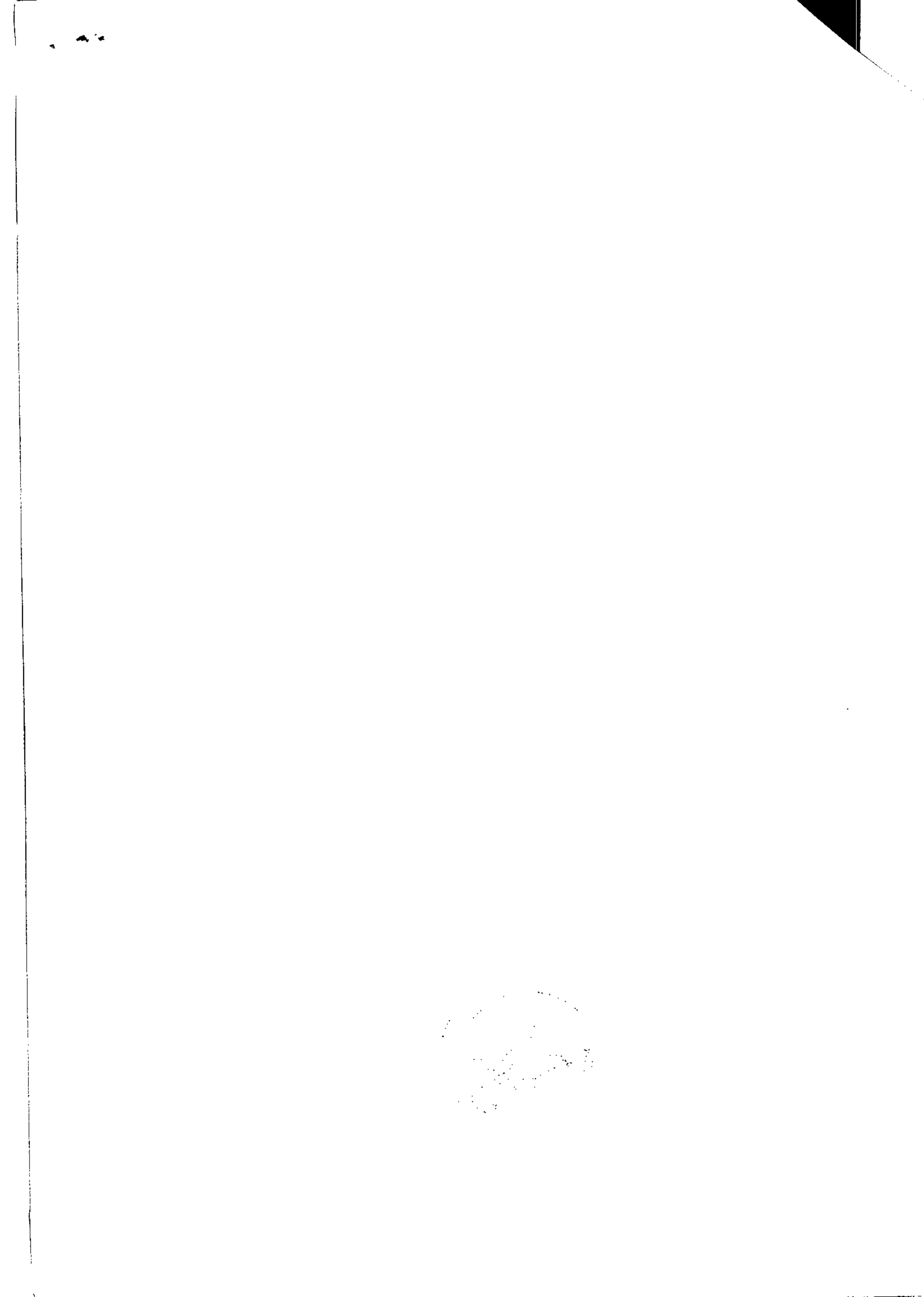
*FAIT A LAVAL,
Le 14 Avril 1995*

*LA S.A. FITECO,
M. Jean-Jacques DARGENT*



*LA SARL FITEC
M. Bernard AUMON*





ORDONNANCE

Nous, Guy JOURDIN, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL,
 assisté de Maître GUICHAOUA , Greffier associé

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles 193 et 377 de la Loi du 24 Juillet 1966,

Désignons Monsieur : BOINIERE Roger
 55 bis quai Sadi Carnot
 53000 LAVAL

En qualité de : Commissaire aux Apports et à la fusion

avec pour mission : d'apprécier le montant des Apports et de se prononcer sur les modalités et la rémunération desdits apports devant être opérés lors de la fusion envisagée par l'absorption de la SARL FITEC dont le siège social est à 72000 LE MANS, 95 à 99 av Bollée par la SA FITECO dont le siège social est à 53000 LAVAL, 50 Bd Félix Grat,

d'établir un rapport de ses opérations, qui sera soumis à la collectivité des associés réunis en Assemblées Générales Extraordinaires et fera l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LAVAL

Donnée en notre Cabinet, le 15 MAI 1995

LE PRESIDENT

GUY JOURDIN



LE GREFFIER ASSOCIE

P. GUICHAOUA

